

Image not found or type unknown



Vente d'un immobilier en cas de divorce tres urgent

Par **karamane**, le **02/11/2010** à **16:19**

Bonjour,
j'ai divorcé en 1998 j'habitais dans un appartement avec mes enfants acheté avec mon mari
en 2002 j'ai quitté l'appartement depuis il est vide aujourd'hui un notaire est la je voudrais
savoir si mes charges de copropriete et mes autres charges peut etre divisé en deux?? merci
c tres urgent

Par **mimi493**, le **02/11/2010** à **18:06**

logiquement, seules les charges de copropriété non récupérables sont à diviser en deux. Les
charges récupérables sont à payer par l'occupant (donc jusqu'en 2002) ou à diviser par deux
si vide.

Mais si l'un ne paye pas, l'autre doit payer et récupérer ensuite la somme auprès de l'autre
indivisaire